

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Photopolymer R5 series (included R 05, R5, R5-385, Pro Gray, R5 Gray)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

Light curing resin for EnvisionTec's family Computer Aided Modeling Devices

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/Représentant exclusif

Envisiontec GmbH

Brusseler str., 51

Germany-D 45968 Gladbeck

Téléphone: +49204398750

E-mail: info@envisiontec.com

Renseignement téléphone: +49204398750

www.envisiontec.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

description des dangers

Désignation des dangers:

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

Consignes en cas de risques pour la santé

H332 Nocif par inhalation.

Dangers pour la santé

Skin Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers pour la santé

Skin Sens. 1

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour la santé

STOT SE 3

Consignes en cas de risques pour la santé

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 3

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

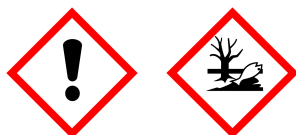
étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Isobornyl acrylate

Phosphine oxide

Pictogrammes des risques



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conservation:

P405 Garder sous clef.

Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Identificateurs produit

Isobornyl acrylate

Phosphine oxide

2.3 Autres dangers

Autres effets nocifs

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

Indications diverses

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

| | |
|--|-----------|
| Phosphine oxide | 1 - 2 % |
| Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 4, H413 | |
| Isobornyl acrylate | 10 - 25 % |
| CAS 5888-33-5 | |
| EC 227-561-6 | |
| Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 4, H332 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 | |
| Acrylated monomer | 5 - 30 % |
| Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 | |
| Acrylated oligomer | 20 - 60 % |
| Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau et savon

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement :
Eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂)

Extincteur à sec.

Mousse

Eau en aérosol

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Indications diverses

Ne pas utiliser de brosse, ni d'air comprimé pour le nettoyage de surfaces ou de vêtements. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Éliminer immédiatement les fuites.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel

Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Matériau absorbant, organique

Sable

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

enlever les vêtements souillés, imprégnés

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Éviter de:

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Matières à éviter

Agent oxydant

Base forte

Alcools

Agent réducteur

Classe de stockage

Pas de classe de stockage

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage conseillée :

Protéger les conteneurs contre l'endommagement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés

lunettes à coques

Protection de la peau

Modèle de gants adapté

Gants à usage unique

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

Blouse de laboratoire. Manteau de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État physique

liquide

Couleur

rouge

opaque

noir

divers

gris foncé

translucide

Odeur

Acrylate

| | paramètre | Méthode - source - remarque |
|--|--|-----------------------------|
| | Taux d'évaporation | non déterminé |
| | Point de fusion/point de congélation | non déterminé |
| | Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100 °C |
| | inflammabilité | non déterminé |

| | | paramètre | Méthode - source - remarque |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------|--|
| Limite supérieure d'explosivité | | | non déterminé |
| limite inférieure d'explosivité | | | non déterminé |
| Point éclair (°C) | >100 °C | | |
| Température d'auto-inflammabilité | | | non déterminé |
| Température de décomposition | | | non déterminé |
| pH | 6.8 - 7.2 | Temperature 25 °C | |
| Soluble (g/L) dans | | | Soluble dans: Isopropanol Alcool |
| Soluble (g/L) dans | | | Insoluble dans: |
| Solubilité dans les corps gras | | | non déterminé |
| Solubilité dans l'eau | | | non déterminé |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | | | non déterminé |
| Pression de vapeur | 0.0015 mm Hg | Temperature 25 °C | |
| Densité de la vapeur | | | non déterminé |
| Densité relative | 1.08 - 1.12 g/cm ³ | Temperature 25 °C | |
| caractéristiques des particules | | | non déterminé |
| Viscosité, dynamique | 300 - 600 mPa*s | Temperature 25 °C | |
| temps d'écoulement | | | non déterminé |
| Viscosité, cinématique | | | non déterminé |

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'une action de la lumière:

Risque de polymérisation

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Réagit avec les :

Agents oxydants. Agents réducteurs. Peroxydes.

Générateur de radicaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité dermique aiguë

ingrédient Phosphine oxide

Toxicité dermique aiguë >2000 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat

Méthode

OCDE 402

ingrédient Isobornyl acrylate

Toxicité dermique aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Lapin

Toxicité orale aiguë

ingrédient Isobornyl acrylate

Toxicité orale aiguë >4890 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

ingrédient Phosphine oxide

Toxicité orale aiguë >2000 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat

Méthode

OCDE 401

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Essais d'irritation oculaire in vitro

Irritant. Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Espèce:

Lapin.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

ingrédient Phosphine oxide

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson >90 mg/L

Dose efficace

CL50:

Durée du test 96 h

espèce

Danio rerio

Méthode

OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

ingrédient Phosphine oxide

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés >1175 mg/L

Dose efficace

EC50

Durée du test 48 h

espèce

Daphnia magna (puce d'eau géante)

Méthode

OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

ingrédient Phosphine oxide

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries >=260 mg/L

Dose efficace

EC50

Durée du test 72 h

espèce

Desmodesmus subspicatus

Méthode

OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code des déchets produit 070208

déchets dangereux Oui.

Désignation des déchets

autres résidus de réaction et résidus de distillation

Après utilisation conforme

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets conditionnement 070208

déchets dangereux Oui.

Désignation des déchets

autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|---|---------------------------|--|
| 14.1 N° UN | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.2 Désignation officielle pour le transport | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.3 Classe(s) | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.4 Groupe d'emballage | non applicable | non applicable | non applicable |

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|---|---------------------------|--|
| 14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | non applicable | non applicable | non applicable |

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

remarque

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Irritant

Nocif

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Observer les étiquettes et fiches de données de sécurité pour les produits chimiques de transformation. Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.